L'écho
de Montpeyroux

Bulletin Municipal N°135

24 AOUT 2018

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04..67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE : P 3

CONSEILS MUNICIPAUX P 2 à 13

INFOS : P 14 à 17

HISTOIRE : P 18 à 23

RADIO MONTPEYROUX : P 24

ASSOCIATIONS P 26 à 35

ETAT CIVIL

NAISSANCES

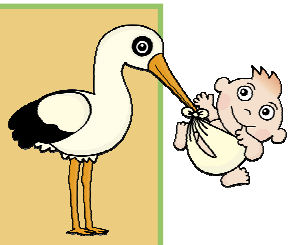

LUBIN de Yolaine FOURNIER et Joël DROMMI

LEAH de Typhanie DELAUNAY et Dylan SERRANO

AGATHE de Laurie ROUVIERE et Romain BARBE

AMBRE de Marion GUIRAUD et LE ROY Florian

NAÏM de Delphie DUBOIS et ZIDANI Gaêl

LENNY de Tressy BALY et Bruno LOPES MATOS

MARIAGES

VACHER Cinthya et PONT Thomas

BENOUADAH Angélique et SALZE Bruno

LAINE Pauline et CURTAN Rodolphe

JONCOURT Brigitte et VIDAL Clément

REGRETS

Mme Paule COURNON ép. CAMPOY

Mr Manuel GOMES ANTUNES

REDACTION COMMISSION INFORMATION
TIRAGE DU 24 Août : 710 EXEMPLAIRES

EDITORIAL

Bonjour à tous,

Enfin l'été synonyme de vacances, attendu par les enfants et les touristes, est bien arrivé et presque terminé, puisque la rentrée approche.

Les cigales nous ont régalées de leur chant matinal, le soleil cette année a été particulièrement très présent.

Les fêtes d'été se sont succédées et la convivialité toujours présente a occupé ces mois de vacances.

Au-delà de ces bons moments, il ne faut pas oublier ce qui doit être « REGLES DE SECURITE »

Surtout ne pas faire de feu ce qui est rigoureusement interdit.

De plus, pour prévenir tout risque d'incendie, il est OBLIGATOIRE de nettoyer les terrains à proximité des habitations, afin de réduire les risques.

Les évènements malheureux, de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne et de la Norvège nous rappellent que cela n'arrivent pas qu'aux autres.

Après 17 ans de loyaux services, Jean-Paul CANTERO prend une retraite bien méritée. Nous aurons l'occasion de le remercier officiellement fin août. J.Paul est remplacé par Christophe MAUJOIN (qui était employé à la mairie de St Felix de Lodez) Il a déjà été présenté aux présidents d'associations et aux commerçants. Nous lui souhaitons la bienvenue

L'entreprise ESPINASSE va procéder à la restauration de certains chemins avant les vendanges.

La fibre tant attendue et le basculement sur le nouveau poste du couvent a été fait autour du 31 Juillet. Donc à partir de maintenant vous pouvez avertir vos opérateurs pour une modification de contrat. Cette opération

Nouvelles conseillères municipales

Voici les 2 nouvelles conseillères municipales arrivées dans l'équipe récemment :

Hélène ANDRE en remplacement de la regrettée Josiane LIGONNIERE qui nous a quitté brutalement cette année.

Aurélie CROMBECQUE , suite à la démission de Françoise von LUSCHKA-SELLHEIM.

Nouveau responsable technique

Christophe MAUJOIN responsable technique en remplacement de **Jean Paul CANTERO** qui part à la retraite

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un juin à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Hélène ANDRE, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Gilles CREPEL, Marie-Claire FRYDER, Fabrice VANQUATEM, Aurélie CROMBECQUE.

Etaient excusés : Claude GOUJON, Jeanine NONROY, Christine ROMAIN.

Ont donné procuration : Claude GOUJON à Bernard JEREZ,
Jeanine NONROY à Béatrice WILLOQUAUX,
Christine ROMAIN à Philippe VIDAL

Date de la convocation : 14/06/2018

Secrétaire de séance : Aurélie CROMBECQUE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

***Objet* : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, précisant que suite à la démission de Mme Françoise LUSCHKA, il convient, d'assurer son remplacement par le suivant sur la liste.

Madame Aurélie CROMBECQUE, régulièrement convoquée et suivante sur la liste, est appelée à remplacer Madame Françoise LUSCHKA au sein du conseil municipal.

Aussi, conformément à l'art 270 du Code Electoral, Mme Aurélie CROMBECQUE est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de l'installation de Mme Aurélie CROMBECQUE en qualité de conseillère municipale.

°°°°°°°°°°°°°°°°°

***Objet* : Bilan de la concertation et arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire Claude Carceller, énonce que l'objet de la présente délibération est d'arrêter le bilan de la concertation et le projet de plan local d'urbanisme, en application des articles L. 103-6, L. 153-14 et R. 153-3 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du plan local d'urbanisme, prescrits par délibération du 10 juin 2010, sont les suivants :

- mettre le POS en forme de PLU, selon les nouvelles normes fixées par la loi SRU, la loi UH et les textes ultérieurs,
- adapter le POS approuvé à l'évolution actuelle des besoins et des contraintes applicables au territoire communal,
- accompagner le développement urbain avec les nouveaux équipements publics adaptés,
- mettre en conformité le document local d'urbanisme avec les nouvelles servitudes et contraintes applicables au territoire communal (police des risques notamment PPR),
- préserver et valoriser l'environnement, les paysages, les milieux agricoles et naturels qui contribuent à la définition d'un cadre de vie attractif et de grande qualité pour les résidents et la population saisonnière,
- clarifier et toiletter le document existant,
- contrôler la pression foncière et mettre en adéquation le tissu commercial et celui des services avec l'offre de terrains à urbaniser.

La délibération de prescription a fait l'objet des mesures de publicité requises, et a été notifiée aux personnes publiques associées le 14 juin 2010.

2. *SCOT et PLH*

Par arrêté du 11 octobre 2012, le Préfet de l'Hérault a défini le périmètre d'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Cœur d'Hérault. Les études sont toujours en cours pour élaborer ce document supra-communal avec lequel le PLU doit être compatible.

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a approuvé la révision du PLHi (document avec lequel le futur PLU doit être compatible) le 10 juillet 2017 (période 2016-2021).

3. *Déroulement des études et association des personnes publiques associées*

Le projet de PLU s'est nourri, notamment, des études menées par l'établissement en charge du SCOT, du porter à connaissance des services de l'Etat, des études menées par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup en ce qui concerne les sites Natura 2000 ainsi que des éléments figurants dans le PLHi 2016-2021 approuvé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 10 juillet 2017.

Le bureau d'étude BETU a présenté le diagnostic territorial aux élus, en février 2013.

Ceci a permis d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables, qui est la pièce maitresse du PLU.

Cette préparation a donné lieu à de nombreuses réunions de travail avec les élus et le bureau d'étude BETU.

Une réunion s'est tenue, le 31 janvier 2014, avec les personnes publiques associées sur le projet de PADD.

Au cours de l'année 2015, une étude sur le bâti agricole communal a été menée, notamment par l'INRA et la Manufacture des paysages.

En particulier, une réunion s'est tenue le 23 février 2015 sur ce thème, en présence de Monsieur le Maire, d'une partie des conseillers municipaux, d'un représentant de la DDTM, du chargé SCOT Pays Cœur d'Hérault, du Président de la coopérative, d'un représentant de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault, d'un représentant du Conseil général de l'Hérault, d'un représentant de la SAFER, d'un représentant de l'INRA et d'un représentant du CAUE.

Les 9 avril et 21 juillet 2015, se sont tenues deux réunions de concertation, auxquelles étaient invités les viticulteurs, ayant pour objet l'étude sur le bâti agricole.

Le 7 septembre 2015 s'est tenue une réunion de restitution de l'étude sur les espaces et bâtis agricoles, en présence de Mr le Maire et d'une partie des conseillers municipaux ainsi que d'un représentant de la DDTM, du chargé SCOT Pays Cœur d'Hérault, du Président de la coopérative, de deux représentants de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault, de deux représentants du Conseil général de l'Hérault, de deux représentants de la chambre de l'agriculture, de deux représentants de la SAFER, d'un représentant de l'EPF et d'un représentant du CAUE.

Le 4 novembre 2015 s'est tenue une réunion de réflexion sur un projet de regroupement agricole, à laquelle étaient invités les viticulteurs afin de recueillir leurs avis.

Les 22 septembre, 7 octobre, 5 novembre et 8 décembre 2015, BETU et les élus ont travaillé sur le zonage et le futur règlement du PLU.

Le 9 décembre 2015, la Manufacture des paysages a animé une première réunion avec les élus sur le devenir des secteurs stratégiques de développement du village.

Le 18 janvier 2016, BETU, les élus assistés du cabinet d'avocat, le CAUE, et la Manufacture des Paysages ont travaillé sur le futur règlement du PLU, ainsi que les OAP, en prenant connaissance des nouvelles dispositions introduites par le législateur dans le code de l'urbanisme et applicable au 1er janvier 2016.

Une réunion de travail avec le bureau BETU et un représentant de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est intervenue le 10 novembre 2017 sur le projet de règlement.

Une autre réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 5 décembre 2017, sur le projet de règlement.

Une réunion avec la DDTM a été organisée le 23 janvier 2018.

4. Par délibération du 22 avril 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

5. *Présentation du PADD*

5.1. Lors de la séance du 10 septembre 2014, le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme (alors applicable), après que Mr le Maire et BETU aient présenté le PADD.

5.2. Le PADD trace les orientations pour l'ensemble de la Commune pour les quinze ans à venir (2018-2032).

Pour mémoire, le PADD comporte les orientations générales suivantes :

veiller à préserver l'identité du territoire et notamment son caractère rural,

préserver les continuités écologiques,

repenser le cœur de village,

urbaniser sans s'étaler,

maîtriser l'urbanisation pour diversifier l'offre de logement du village,

améliorer les déplacements et les transports et développer les communications numériques,

soutenir le développement économique et améliorer l'offre de loisirs,

pérenniser l'équipement commercial en s'appuyant sur l'identité communale forte.

Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés.

Cette pièce maitresse du PLU était définie par l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme jusqu'au 1er janvier 2016.

L'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme a procédé à une recodification du livre Ier du Code de l'urbanisme, principalement à droit constant.

Désormais, le PADD est défini à l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme.

5.3. Le PADD ayant été complété (notamment pour prendre en compte l'ordonnance n°2015-1174 postérieure au premier débat ainsi que la poursuite des études sur le PLU), un débat complémentaire s'est tenu le 22 avril 2016.

5.4. Les études se sont poursuivies et le PLHi 2016-2021 a été approuvé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 10 juillet 2017.

Ceci a nécessité d'apporter des compléments au PADD précédemment débattu, notamment pour prévoir que son échéance est désormais 2018-2032.

Un nouveau débat s'est déroulé le 27 février 2018.

Le PADD a ensuite été traduit dans le règlement du PLU (documents écrits et graphiques) ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

6. *Bilan de la concertation avec la population*

La concertation avec la population a été menée tout au long des études.

6.1. Par délibération du 10 juin 2010, le conseil municipal a retenu les modalités de concertation suivantes pour l'élaboration de son PLU :

- affichage de la délibération en mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux, insertion dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville ;

- dossier explicatif du projet disponible pour consultation à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : lundi, mardi, jeudi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9h à 12 h et de 15 h à 17 h ,

- registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- organisation d'une réunion publique, annoncée par voie de presse, et par affichage sur des panneaux dans le village, avant la délibération tirant le bilan de la concertation,

- possibilité d'écrire à Mr le maire,

- des rendez-vous pourront être pris en mairie avec Mr le maire et avec l'adjoint en charge de l'urbanisme,

- publication d'un avis de concertation dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département.

6.2. Toutes ces modalités ont été respectées :

La délibération de prescription du 10 juin 2010 a été affichée en mairie, sur les panneaux d'affichages municipaux, insérée dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville.

Un avis de concertation a été publié dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département.

Un dossier explicatif du projet est disponible pour consultation à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Tout au long de la procédure, il a été possible d'écrire à Mr le maire et de prendre rendez-vous avec lui ou son adjoint à l'urbanisme.

Le 23 février 2015 à 18h30, s'est tenue une réunion publique de concertation, ayant pour objet de présenter au public, et notamment aux habitants de Montpeyroux, les grandes orientations du PADD débattues le 10 septembre 2014.

Le 25 mai 2018 à 18 heures, s'est tenue une seconde réunion publique de concertation, ayant pour objet de présenter au public et notamment aux habitants de Montpeyroux, le diagnostic du PLU, le PADD finalisé, les OAP ainsi que le zonage et le règlement écrit.

Un registre destiné aux observations du public a été mis en place : on note, à ce jour, neuf observations sur le registre de concertation ainsi que cinquante-quatre courriers reçus en mairie.

Un tableau regroupant les demandes des administrés au titre de la concertation, a été communiqué aux élus avant la séance et est annexé à la présente délibération.

La plupart des remarques concernent le zonage de terrains, en vue de rendre des terrains constructibles ou en vue d'un passage de la zone naturelle à la zone agricole, ou en zone agricole constructible.

Ces demandes ont été étudiées une fois le PADD ainsi que le plan de zonage travaillé et stabilisé, afin de voir si ces demandes individuelles pouvaient être conciliées avec le parti d'aménagement retenu par la Commune.

Comme ceci ressort du tableau synthétisant les observations, neuf demandes ont pu être prises en compte et toutes ont nourri la réflexion sur le zonage du PLU.

Il est précisé que pour les demandes qui ne peuvent pas être satisfaites au regard des grandes orientations du PADD et du zonage retenu, le tableau indique : « hors zone PADD » signifiant, hors des parcelles constructibles, zone U ou AU.

7. *Présentation du projet de PLU*

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- un règlement écrit et des documents graphiques dont des plans de zonage,
- des annexes.

La traduction des orientations du PADD a conduit à proposer un dispositif règlementaire qui comporte les éléments suivants :

Un plan de zonage, qui délimite cinq secteurs en zone urbaines (« zones U », trois secteurs UA, UB et UC à destination principale d'habitat et deux secteurs UEa et UEv à destinations d'activités économiques et de services), trois secteurs en zone à urbaniser (« zones AU »), quatre secteurs en zone agricoles (« zones A) et deux secteurs en zone naturelles et forestières (« zone N »), a été établi.

La délimitation des zones s'appuie d'une part sur la réalité de l'occupation et de l'usage des secteurs, d'autre part sur les objectifs d'évolution, de préservation, de mise en œuvre de projets tels que les définissent les orientations du PADD complétées par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Zone I-AU1 « Les Combettes », zone I-AU2 « La coulée verte », zone I-AU3 « La Dysse », zone I-AU4 « La Meillade ».

7. *Information des élus*

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux le 15 juin 2018 :

1- Convocation au Conseil municipal du 21 juin 2018,
2- L'ordre du jour de la séance du 21 juin 2018,
3- Le projet de la présente délibération et son annexe,
4- Tableau regroupant les demandes des administrés au titre de la concertation,
5- Un lien wetransfer comprenant :

5.1- Le projet de PLU prêt à être arrêté (comprenant rapport de présentation, PADD, OAP, règlement (partie écrite et zonage) et annexes ;

5.2- Les pièces de procédure du PLU (délibération de prescription, notification de la délibération de prescription aux personnes publiques associées, justificatifs du déroulement de la concertation, compte-rendu des trois débats sur les orientations générales du PADD, délibération optant pour la partie réglementaire nouvelle du Code de l'urbanisme).

L'ensemble de ces documents a été remis directement contre récépissé à chacun des conseillers municipaux le 15 juin 2018.

8. Au vu de ces éléments, Mr le Maire propose à l'assemblée :

- d'arrêter le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération
- d'arrêter le projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-1 et suivants ainsi que R. 153-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2010 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2014 donnant acte de la présentation du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2016 décidant d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2016 donnant acte de la présentation du PADD modifié puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 février 2018 donnant acte de la présentation du PADD modifié puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD,

CONSIDERANT que la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme engagée par le conseil municipal le 10 juin 2010 porte sur l'ensemble du territoire communal ;

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- un règlement écrit et des documents graphiques dont des plans de zonage,
- des annexes,

CONSIDERANT que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sont traduites dans les orientations d'aménagement et de programmations définies sur certains secteurs ainsi que dans le règlement du PLU ;

CONSIDERANT que le projet de PLU a été élaboré en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées

CONSIDERANT que les modalités de concertation fixées par la délibération du conseil municipal du 10 juin 2010 susvisée ont été intégralement mises en œuvre

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECIDE de tirer le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération ;

DECIDE d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le projet de PLU sera soumis, pour avis :

aux Personnes Publiques Associées (PPA) définies aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme, en application des articles L. 153-16 et suivants du Code de l'urbanisme ;

à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

aux Communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ;

au Préfet sur le fondement de l'article L. 142-5 du Code de l'urbanisme ;

DIT que Monsieur le Maire organisera l'enquête publique sur le projet de PLU ;

DIT que conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage, pendant un mois, en mairie.

°°°°°°°°°°°°°°°°°

***Objet* : Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de personnels et de réorganisation des services et notamment le départ en retraite du responsable des services techniques.

Il propose de modifier le tableau des emplois, en créant un poste d'agent de maitrise pour l'agent titulaire recruté par mutation en remplacement du responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer l'emploi à temps complet suivant, à compter du 1er juillet 2018,

  - Agent de maitrise : 1

- **PRECISE** que le tableau des emplois sera mis à jour, par suppression de l'emploi en surnombre, après la nomination de l'agent.

°°°°°°°°°°°°°°°°°

***Objet* : Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du service périscolaire et notamment le fait que la compétence enfance jeunesse est susceptible d'être transférée à la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault prochainement.

Cependant, il convient d'assurer la partie technique liée au fonctionnement de ce service : le nettoyage et l'entretien des locaux, la sécurité lors du déplacement des enfants, les déplacements divers lors de sorties nécessitant l'appui de véhicule et manutention du service technique.

Il rappelle également la baisse constante et significative des dotations de fonctionnement allouées par l'Etat aux collectivités (80 000 € de DGF en moins sur les 4 dernières années), mais aussi la baisse de la dotation de compensation de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault lors de chaque transfert de compétences.

Aussi, il propose la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre de l'article 3-3 5° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un emploi à temps complet d'adjoint technique, à compter du 1er août 2018,

°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Acquisition parcelle cadastrée section E n° 906 et n° 905 – « Traverse des Ecoles »

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une liaison « Rue des écoles » / « Chemin des Combettes » afin d'améliorer la desserte de l'école dont l'accès côté Nord n'est pas possible. Cette réalisation est aujourd'hui possible car le propriétaire du terrain concerné est vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section E n° 906 et 905 au prix de 99 320 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et de manière générale toutes pièces utiles à ce dossier.

°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Tarifs divers services

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la proposition d'augmenter les tarifs de certains services, à savoir :

- Repas cantine : 3.60 € pour le premier enfant,
  3.40 € pour les enfants suivants en cas de fratrie,
- Périscolaire : forfait annuel de 25 €,
- Photocopies N&B : A4 : 20 cts
  A3 : 30 cts
  Couleur : A4 : 30 cts
  A3 : 40 cts
  Extrait cadastre : 0.60 cts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour certains services publics

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er aout 2018.

°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault énergies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies, la mutualisation permettant d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix.

Aujourd'hui, l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, sachant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d' Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONFIRME l'adhésion de la commune de Montpeyroux au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;

S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Adhésion de la commune de St André de Sangonis au service mutualisé informatique et télécommunications.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Saint André de Sangonis tendant à adhérer au groupement de commandes de la CCVH pour la passation de marchés informatiques et télécom,

Il précise que l'intégration de ce nouveau membre sera sans incidence sur les marchés en cours et à vocation à lui permettre de participer aux prochaines procédures de passation des marchés découlant du groupement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SE PRONONCE favorablement sur l'intégration de la commune de Saint André de Sangonis au groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécom et redéfinissant ainsi le périmètre aux collectivités suivantes : Argelliers, Bélarga, La Boissière, Campagnan, Gignac, Jonquières, Montpeyroux, Le Pouget, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, St-Guiraud, St-André-de-Sangonis, St-Jean-de-Fos, St-Pargoire, St-Paul-et-Valmalle, Tressan, Communauté de commune Vallée de l'Hérault,

- **AUTORISE** Mr le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à l'intégration envisagée, en ce compris les signatures des actes en découlant.

***Objet* :Approbation lancement marché AMO – Marché télécom - CCVH.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du lancement du marché de téléphonie mutualisé, il est nécessaire d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir précisément les contours du marché et d'assister les collectivités dans le choix du ou des prestataires, puis assurer un suivi de bonne exécution du marché.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage serait une prestation d'un montant estimatif de 15 000 € TTC.

Il est proposé ensuit de définir une clé de répartition pour la participation financière des collectivités concernées basée sur le pourcentage de leur budget de télécommunication 2017 dans le total des budgets de télécommunication 2017 de l'ensemble de ces collectivités, selon le tableau ci-annexé, les participations étant ajustées en fonction du montant réel du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

(sous réserve de l'intégration effective de la commune de St-André-de-Sangonis au groupement de commandes afférent)

- **APPROUVE** la clé de répartition ci-après présentée pour la participation financière des collectivités concernées,
- **APPROUVE** le lancement à venir de la procédure adaptée relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de télécommunication.

°°°°°°°°°°°°°°°°°

La séance est levée à 20h00

CCAS

Pour la rentrée 2018

Réouverture le vendredi 31 aout 10h/12h pour le dépôt des dossiers aide alimentaire.

Dates des prochaines distributions

-lundi 10 septembre

-lundi 24 septembre

L'heure vous sera communiquée ultérieurement.

C.C.A.S de Montpeyroux

CONTACT

Crombecque Aurélie et Fryder Marie-Claire

Au : 06.17.84.66.23

ccas@montpeyroux34.com

Nouveauté

Chaque dernier vendredi du mois se tiendra une permanence dans les locaux du CCAS de 10h à 11h30.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouveaux jours de collecte des déchets à partir du 17 septembre 2018

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault change les jours de collecte des déchets ménagers. Mais, ce changement de jour n'est qu'un élément d'un ensemble d'actions pour améliorer le service et développer le tri et le recyclage.

Nos performances de tri sont assez bonnes comparées aux moyennes nationales, mais se dégradent ces dernières années. C'est pourquoi nous lançons, avec le Syndicat Centre Hérault, des actions pour mieux gérer les déchets et améliorer le tri. L'objectif national est de réduire de moitié les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025.

Le syndicat Centre Hérault a engagé différentes actions : rénovation des déchèteries, augmentation des points tri, colonnes pour les textiles… La Communauté de communes Vallée de l'Hérault réorganise les collectes, crée deux postes d'ambassadeurs du tri pour mieux informer et un service de livraison des bacs à domicile, propose des composteurs individuels en bois, des bioseaux ajourés et des sacs biodégradables (disponibles en mairie) pour mettre les biodéchets.

Les nouveaux jours de collecte

La fréquence de collecte est maintenue : une fois par semaine pour les bacs roulants, deux fois par semaine pour les petits bacs à poignée (modulos).

Tous les habitants d'une même commune ont désormais les mêmes jours de collecte alors qu'avant des maisons à l'écart pouvaient être collectées un autre jour que le reste de la commune.

À Montpeyroux :

Nouveaux jours de collecte à partir du 17 septembre

- Si vous avez un **bac à roues** : biodéchets (bac vert) le jeudi
  déchets résiduels (bacs gris) le vendredi

- Si vous avez un **petit bac à poignée** (modulo) : biodéchets (bac vert) le mardi et le jeudi
  déchets résiduels (bac gris) le lundi et le vendredi

Nouvelle règle pour les jours fériés
La collecte a lieu le jour habituel même si c'est un jour férié. Par exemple, collecte biodéchets normale le jeudi 1er novembre (Toussaint).
Exception seulement pour Noël, jour de l'an et 1er mai où les collectes prévues ces jours sont reportées au samedi.

Déchèterie de Montpeyroux
Ouverte du mardi au samedi de 14h à 17h15
Ne récupère pas le polystyrène, les cartouches d'encre, le mobilier, le textile et les objets destinés au réemploi.

Pour l'information des habitants, des adhésifs seront collés sur les bacs et **un document sera distribué en boites à lettres début septembre**.

Contact de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
service déchets ménagers: 04 67 57 65 63 – som@cc-vallee-herault.fr

Contact du Syndicat Centre Hérault :
04 67 88 18 46 – communication@syndicat-centre-herault.org

L'herbe est dans les parcs et les espaces aménagés... pas sur les trottoirs !!

Pour notre santé, n'utilisons plus de produits chimiques pour désherber. En contrepartie, nous devons tous faire un effort pour conserver un joli cadre de vie !

Comment agir à votre niveau ?

À votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou désherber devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.

Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui s'améliore. Un premier pas vers un environnement sans aucun pesticide puisque dès le 1er janvier 2019, l'interdiction de ces produits phytosanitaires s'appliquera également aux jardins privés.

Un premier pas vers un environnement sans aucun pesticide

Une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi impose aux communes de changer leurs pratiques dans l'entretien de leurs espaces verts et voiries : fini les pesticides, insecticides, fongicides...

Votre commune s'inscrit dans cette nouvelle démarche pour améliorer notre qualité de vie. L'abandon des pesticides évite la pollution des nappes phréatiques et favorise la biodiversité. En effet, l'utilisation de ces produits chimiques fragilise notre écosystème et contamine toute la chaîne du vivant. Une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Les services adoptent donc désormais de nouvelles méthodes de travail et appliquent des techniques alternatives au désherbage chimique. Parallèlement, les espaces verts sont repensés et les nouveaux aménagements conçus pour réduire au maximum le désherbage : choix de plantes méditerranéennes, végétalisation des pieds d'arbres, etc.

Contre les cambriolages

Ayez les bons réflexes !

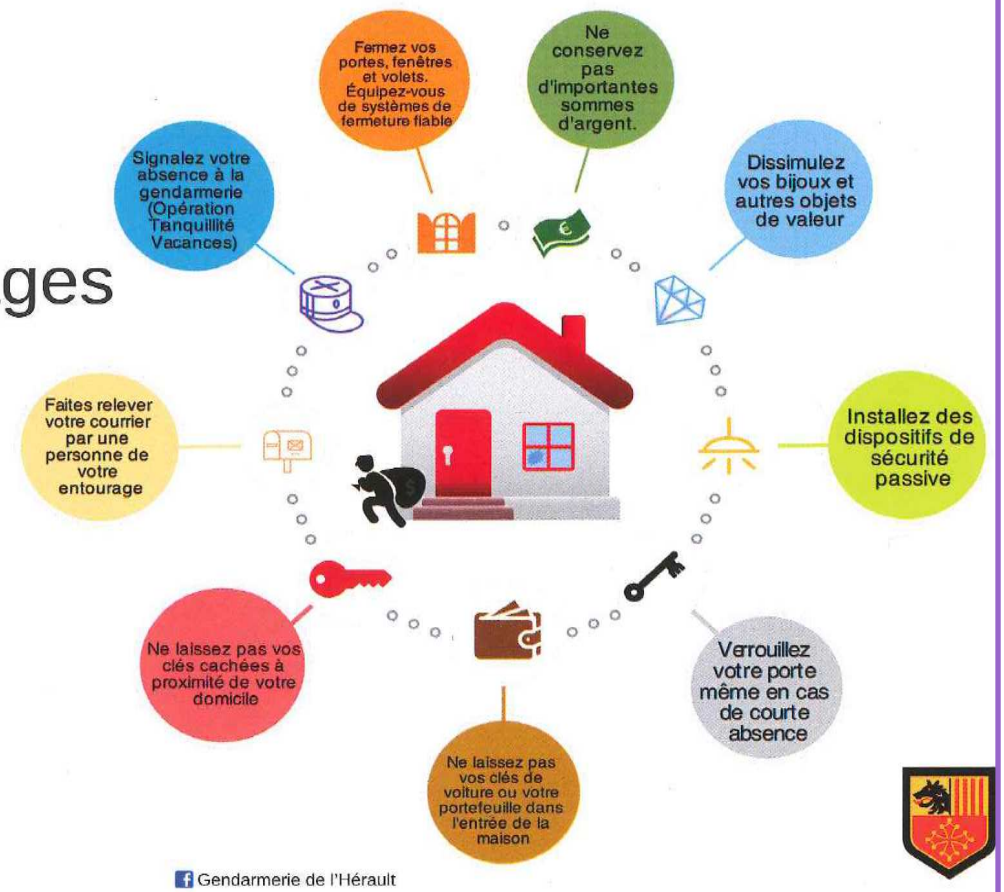

Gendarmerie nationale

Gendarmerie de l'Hérault

Dépistage du cancer du sein

Pour les femmes de 50 à 74 ans de

MONTPEYROUX

le Mammobile sera à : **ST ANDRE DE SANGONIS**

Salle des Fêtes – Cours de la Liberté

Mercredi 17 Octobre 2018

de 9h00 à 18h00 sans interruption

AMHDCS
Association Montpellier-Hérault pour le Dépistage du Cancer du Sein

04 67 61 15 05

www.mammobile.com

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

INSCRIPTIONS 2018-2019
Repas Cantine - Temps Périscolaire

SEPTEMBRE 2018

NOM : **Prénom :** **Classe :**

	ACCUEIL PERISCOLAIRE 7h30-8h35	*REPAS*	ACCUEIL PERISCOLAIRE 16h45-18h		
Samedi 1er Septembre					
Dimanche 2 Septembre					
Lundi 3 Septembre					
Mardi 4 Septembre					
Mercredi 5 Septembre	**Accueil Loisirs 7h30-18h**	**Repas (tiré du sac))**	**MATIN**	**A-MIDI**	**JOURNEE**
Jeudi 6 Septembre					
Vendredi 7 Septembre					
Samedi 8 Septembre					
Dimanche 9 Septembre					
Lundi 10 Septembre					
Mardi 11 Septembre					
Mercredi 12 Septembre	**Accueil Loisirs 7h30-18h**	**Repas (tiré du sac))**	**MATIN**	**A-MIDI**	**JOURNEE**
Jeudi 13 Septembre					
Vendredi 14 Septembre					
Samedi 15 Septembre					
Dimanche 16 Septembre					
Lundi 17 Septembre					
Mardi 18 Septembre					
Mercredi 19 Septembre	**Accueil Loisirs 7h30-18h**	**Repas (tiré du sac))**	**MATIN**	**A-MIDI**	**JOURNEE**
Jeudi 20 Septembre					
Vendredi 21 Septembre					
Samedi 22 Septembre					
Dimanche 23 Septembre					
Lundi 24 Septembre					
Mardi 25 Septembre					
Mercredi 26 Septembre	**Accueil Loisirs 7h30 – 18h**	**Repas (tiré du sac))**	**MATIN**	**A-MIDI**	**JOURNEE**
Jeudi 27 Septembre					
Vendredi 28 Septembre					
Samedi 29 Septembre					
Dimanche 30 Septembre					
TOTAL					
		Rappel :			

Inscriptions du mois suivant
Modifications du mois en cours

C'est dans le courant de cette année là, sous Bérenger évêque de Lodève, qu'il fut décidé que les églises de St Martin de Montpeyroux, de Notre Dame de la Garrigue, de Ste Marie de Cambous, de St Jean de Fos et de St Martin de Castries, seraient régies par des moines que le couvent ou l'abbé de St Guilhem nommeraient :

1 - Que ces moines ne pourraient être obligés par l'évêque à employer dans la dite église des vicaires perpétuels, mais seulement des prêtres annuels ou provisoires ; que les moines seraient tenus de présenter à l'évêque, pour en obtenir charge d'âmes et lui faire la soumission d'obéissance qui lui était due.

2 - Que l'évêque ne construirait, n'ordonnerait ou ne permettrait de construire aucune chapelle, hors de toute la paroisse de St Martin de Montpeyroux, au préjudice de l'abbé ou du couvent.

3 - Que l'évêque paierait sur les décimes qu'il perçoit de l'église de Montpeyroux les deux portions des tiers des chanoines de Lodève.

4 - Qu'il aurait la dominité qu'avait le couvent, ou l'infirmier, ou le Prieur de Montpeyroux, ou le curé de la dite église, saufs et retenus les droits du couvent, de l'infirmier ou du Prieur à la Seigneurie directe, à la leude, aux usages et aux tasques, sur les terres que les habitants tiendraient d'eux. (Histoire de Lodève par Paris).

1283 :

- Le 29 mai eut lieu une transaction entre Dom Guillaume de Roquelongue prieur de l'église de St Martin de Montpeyroux et Dom Raimond Guillaume prieur de Notre Dame de la Garrigue, au sujet de l'usage annuel de Bled, que ces deux églises devaient à l'office de camérier de St Guilhem, savoir : le prieur de la Garrigue cinq sestiers de froment et un sestier d'orge et celui de Montpeiroux, sept sestiers de froment et un d'orge. Original latin sur parchemin et copie simple sur papier (Mélanges d'histoire locale - abbé Cassan).

Le prieur de Montpeyroux devait être très probablement le neveu d'un autre Guillaume de Roquelongue qui administrait la paroisse en 1241.

Les seigneurs de Montpeyroux étaient à ce moment, les De Mandagot, dont un membre Guilhaume, fut élevé au cardinalat et proposé pour pape. Bernard de Bonneval clôtura la série des prieurs avant la guerre de cent ans, (Biographies

de quelques évêques de Montpeyroux, P.47 - abbé Léon Vinas), mais ce prieur ne resta pas longtemps à la tête de la paroisse. Remarqué tout particulièrement par Monseigneur Guilhaume de Mandagot, ce dernier se l'attacha et le nomma vicaire général d'Embrun. De Bonneval résigna cette fonction lors de sa nomination en 1303, comme abbé de St Guilhem où l'on voit encore sa tombe. La croix abbatiale est déposée au musée archéologique de Montpellier (Biographie de trois évêques originaires de Montpeyroux par l'abbé L. Vinas).

Nous ignorons le nom des prieurs qui administrèrent la paroisse au 14ème siècle. En 1347, l'on mentionne bien la prise d'habit monacal du prieur de Montpeyroux, mais ce dernier n'est pas nommé dans l'acte.

La guerre de cent ans suivait son cours et Montpeyroux dut à son château fort d'être l'objet d'attaques plus vives de la part des anglais qui apportèrent d'ailleurs la désolation dans tout le midi de la France.

1480 :

- En date du 6 octobre, le titulaire du prieuré était Jean Ferrusati ; l'évêque de Lodève était à ce moment Jean Y de Gorquilleray. Cet évêque obtint des lettres patentes du roi Louis XI par lesquelles les seigneurs de Clermont, de St Félix et de Montpeyroux devaient être soumis à la juridiction de son official de Lodève.

La guerre de cent ans ayant enfin pris fin, la période des troubles semblait close à jamais. Le pouvoir royal se consolidait de jour en jour et le beau château du Barry s'élevait entre quatre tours à proximité de l'église. Nos pasteurs auraient pu désormais exercer en sécurité leur ministère de paix si les guerres de religion n'étaient venues apporter des germes de division dans les foyers catholiques. L'histoire nous apprend même que Montpeyroux resta un certain temps sous la domination des protestants et que Joyeuse l'en délivre en 1562.

1591:

- Criées de la dame Magdeleine de Roquefeuil Vve de M. de Pellet seigneur de Montpeyroux, de la Vérune en la Garrigue.

Où est défendu la chasse, la réception de bestail estrangier, mesme de garder aucun bestial sans le consentement de la dite dame ou de ses officiers et autres choses.

Les inhibitions et deffences portées par les XVIème articles précédents sur les peines y contenues ont esté faites de la part du Seigneur et dame de Montpeyroux et de la Garrigue, au devant la porte de l'église parochielle dudict la Garrigue et Mas d'Agamas, par devant M° Jean Constans, Docteur es-droict, juge ordinaire dudict de la Garrigue le 15 août 1568.

Les criées étaient faites chaque année le 15 août et au nom de la dite Dame jusqu'en 1592 et de 1596 à 1604.

Nous arrivons à l'époque où, selon l'édit de François Ier, les registres de l'état civil prirent naissance et furent confiés aux soins des prieurs. Ils ne purent être bien tenus dans notre paroisse qu'à partir de 1617, lorsque l'abbé Cabassut fut chargé de l'administrer ; le ministère de ce dernier dura 40 années.

1621 :

- Demande de transfert par la Cour de Gignac - Transfert provisoire de la Viguerie de Gignac à Lodève pendant les guerres de religion. - La viguerie de Gignac ainsi que celle de Pézénas dataient du 25 avril 1347 par mandement de Philippe VII de Valois (archives de Lodève cartulaire. L. Guiraud page 118).

"Lundy 11 aoust MVIXXI, en la grande Chambre, présents messires le Mazuyer "premier président, etc... etc...

"Sur la requête présentée par les officiers de la ville de Ginhac sur ce que lad. "ville de Ginhac s'était distraite de l'obeyssance du Roy et qui, à cause de ce, la "justice n'y peut estre administrée, aussi des insolentes pilleries, "rançonnements et autres excès, dont ceux de la religion prétendue refformée "rebelles à sa majesté, uzent envers les catholiques et subjectz dud. seigneur, "tendant lad. requeste à ce que le siège de la viguerie dud. Ginhac soit "transféré dans la ville de Lodève, comme la plus capable du district et "juridiction de lad. Viguerie et à ce que la cour soit sur ce pourveu et veu le "procès verbal sur ce faict du XVI juillet dernier passé, dire et conclusions du "procureur général du Roy. La cour a ordonné et ordonne que les supplians se "retireront devers le Roy pour par led. Seigneur estre pourveu sur les fins desd. "requestes selon son bon plaisir et cependant a aussi ordonné et ordonne que "la justice concernant la juridiction de lad. Viguerie sera exercée en lad. ville de "Lodève et à ces fins les supplians se rendront au plus tost en icelle, faisant "inhibitions et défenses à tous ceux qu'il appartiendra s'ingérer en l'exercice de "lad. justice ailleurs que en lad. ville de Lodève et aux habitants de lad. "juridiction aller pleyder que pardevant lesd. supplians à peyne de dix mil livres "et autre arbitraire. Le Mazuyer, Mansencal.

"Archives du Parlement de Toulouse, série B, reg. 410, f° 7)
"Du cartulaire de Lodève par L. Guiraud, pag.318).

Les protestants firent en 1621 une apparition plus violente que jamais. Déjà en 1562, 1573 et en 1575, ils avaient apporté la désolation dans tout l'arrondissement à Lodève. En 1621, les églises furent démolies à Montpellier et à Gignac. Quatre cent familles de cette dernière ville durent s'expatrier et les villages voisins se ressentirent de cette invasion. Montpeyroux déjà délivrée par Joyeuse ne resta pas à l'abri de leurs incursions. (Sur l'histoire de l'ancien diocèse de Lodève par l'Abbé Blaquière, archiprêtre de Béziers, nous lisons que lors de la visite de Monseigneur Jean Plantaint de la Pause vers la mi-septembre 1631, l'évêque trouva une église neuve rebâtie depuis 10 à 12 ans. La destruction ne peut être attribuée qu'aux protestants).

Le protestantisme qui avait terrorisé les populations du midi avait poussé de profondes racines dans la paroisse et le cœur d'apôtre de notre pasteur dut souffrir, en prenant possession du prieuré, devoir une partie de son troupeau entaché d'hérésie. Mais la tâche était rude, surtout à cause du nombre des fidèles égarés. Quoique nous ne puissions apporter des précisions à ce sujet, nous savons par un acte notarié (archives du marquis de Dax d'Axat), remis à nous par le marquis de Dax d'Axat et traduit par l'abbé Cassan, qu'il existait à cette époque un cimetière exclusivement protestant. L'acte, dont un extrait sera donné plus loin, en indique même les dimensions et mentionne une douzaine de familles différentes de cette religion, qui assistent à la passation du dit acte.

1622 :

- Analyse d'un acte remis en communication par le marquis de Dax "d'Axat, acte en latin traduit par M. l'Abbé Cassan curé de St Guilhem.

"Le 20 février à Montpeyroux se présentèrent devant le notaire Jean de "Grégoire vicomte de Cabane baron des deux Vierges et de Montpeyroux "Seigneur du dit lieu Partlages, la Garrigue et autres places d'une part :
"Auger Foulaud, Bernard Sanguinède, 1er et 3ème consuls ; Barthélémy "Cambon, Mathieu Poussounel, Bernard Grenier, Ant. Cambon, conseillers ; "Jacques Cavalier 2ème consul étant absent : (Bertrand et Pierre Poujol ; Abel "Poujol ; Arnaud Coste ; Jean et Isaac Quatrefages ; Pierre Jean et Jean Poujol ; "Isaac Poujol ; François Pastourel ; Jean Nogarède, protestants).
"Lesquels en vertu de la délibération du 30 janvier 1622 traitent ensemble sur "l'échange du vieux cimetière des Pauvres de l'hôpital de celui des Protestants "avec la pièce du Seigneur dite "le grand Claux", située vis-à-vis l'hôpital, alors

"que le vieux cimetière en était environ à 500 pas. Or depuis 20 ans ceux de la "religion prétendue réformée sont ensevelis près du cimetière des pauvres à "l'endroit qui leur a été concédé.
"Le cimetière des pauvres mesurait 15 cannes 1 pan 1/3 de longueur ; 8 cannes "moins 1 pan 1/4 de largeur sur un côté et 5 cannes 1 pan de largeur de l'autre "côté.
"Le cimetière protestant mesure en longueur 14 cannes 3 pans 1/4 ; en largeur "d'un côté 4 cannes 2 pans 2/3 et de l'autre 4 cannes 7 pans moins 1/3. (cannes "anciennes : 2 m 23).
"Dont acte au château seigneurial de Montpeyroux devant témoins désignés.
"Raymond Boissy, notaire de Montpeyroux. (archives du marquis d'Axat).

1626 :

- Monseigneur de Plantavit arriva le 4 juillet et coucha au château. Le 5 on baptisa un fils du comte nommé Louis. Monseigneur l'évêque en fut le parrain ; Louise de St Félix la marraine.

Le Comte de Montpeyroux était à ce moment Jean de Grégoire des Gardies.

1628 :

- La peste était en 1628 sur le littoral et l'abbé Léon Cassan la signale même (dans ses mélanges d'histoire locale), jusqu'à St Guilhem le Désert où la population et les Consuls firent vœu d'aller tous les ans en procession à l'Ermitage si le fléau disparaissait. Nos livres de délibérations communales ne se conservaient pas à la maison de ville et nous ignorons si elle parut à Montpeyroux.

Les mélanges disent aussi page 12, que St Guilhem éprouva de terribles inondations le 29 octobre 1628, l'année de la peste et le 1er et 2 octobre 1629 un autre violent orage qui occasionna une grosse crue du Verdus et par suite de lourds ravages. L'orage du 29 emporta ou démolit 35 maisons. Des soldats logés dans les maisons inondées se noyèrent.

D'après l'histoire de Plantavit de la Pause par Mr. l'abbé Blaquière, il paraitrait que la peste était à Montpeyroux en 1629.
Toutefois, notre pasteur ne se rebuta point. Il se mit aussitôt à l'œuvre et par son zèle et sa piété, il obtint des résultats féconds.

Il n'y avait pas trois ans qu'il exerçait son ministère que par ses soins et le concours de la population catholique, une nouvelle église était rebâtie sur les ruines de l'ancienne église romane ; la constatation en fut faite par Monseigneur de Plantavit

de la Pause, évêque de Lodève lors de son passage à Montpeyroux vers le milieu de septembre 1631.
En 1644 il acheta deux petites cloches pour le service de la paroisse ; leur baptême eut lieu le 7 septembre de la même année.

1645 :

- Le 28 mai a été enterré trois pas sous la porte de l'église St Martin, frère Barthélémy Cambon, religieux de St Benoit dudit lieu.

Enfin en 1651 il fondait la confrérie des Pénitents blancs qui fut prospère pendant plus de deux siècles. Ces confréries étaient dans le diocèse et à quelque chose près ce que sont aujourd'hui les Société de secours mutuel mais avec l'esprit religieux en plus.

1653 :

- La halle du bourg de la Dysse fut construite en 1653.

Par ses lettres patentes du mois d'avril 1653 (ainsi qu'il parait par un extrait collationné de feu Méjan, notaire du 20 novembre 1687 qui se trouvait chargé dudit original), le roi accorde à Montpeyroux le rétablissement du marché le mardi de chaque semaine, ensemble trois foires dans l'année en faveur de Monsieur le vicomte de Montpeyroux et des habitants. Ce fut à cette occasion que l'on construisit la halle dans le courant de l'année 1653.

En mourant en 1657 l'abbé Cabassut quittait ce monde avec la satisfaction du devoir accompli.
Peu après son décès eut lieu la lettre de la collation de la vicairie de l'église paroissiale accordée à Messire Henry d'Anthéniar, abbé de St Guilhem en faveur de sieur Jacques Mestre (Archives départementales), dont la nomination fut confirmée par Rome le 19 mai 1657.

1659 :

- Le 8 juin, Monseigneur de Harlay fût reçu en grande pompe à Montpeyroux. Les murs étaient tapissés de feuillage et les rues jonchées de fleurs. Les consuls portaient le dais du prélat et les officiers formaient leur escorte. La foule chantait le Te Deum. A l'église de St Martin d'Adisse (ou Barry), seule paroisse à ce moment, Monseigneur de Harlay ordonna un diacre.

Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyroux
Archives Départementales
Récits condensés par : Claude GOUJON

A SUIVRE ……

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE à MONTPEYROUX

Samedi 15 septembre 2018

Visite libre du Château du Castellas

Dimanche 16 septembre 2018

Visite guidée de la Glacière du Barry (10 h - 12 h)

Visite du Château du Castellas
10 h 30 Départ devant l'Eglise du Barry

Partez seul ou en famille à la découverte du quartier du Barry et du château du Castellas.

Accompagnés d'un guide de l'Office du Tourisme, vous découvrirez les lieux d'une manière ludique et insolite.

La visite se termine dans l'enceinte du château avec un apéritif offert par la municipalité.

Durée du circuit 1 H 30. Prévoir de bonnes chaussures de marche, un chapeau et un peu d'eau.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE MONTPEYROUX

La commission communication de la mairie gère un site internet pour le village.

Vous y trouverez tous les informations utiles concernant :

- le conseil municipal
- l'administratif
- l'école
- les associations
- les adresses utiles
- les échos (bulletin municipal)
- et bien d'autres informations

Vous pouvez y accéder sur : www.montpeyroux34.com

Vous pourrez envoyer les articles ou informations à publier à l'adresse suivante :

communication@montpeyroux34.com

Voici la page d'accueil :

L'Association Mieux Etre (AME) vous informe

Année 2018-2019

Couture (reprise le mercredi 3 octobre)

L'atelier **couture pour adultes** regroupe des personnes de tous niveaux. Il permet un moment d'échange, de partage et de conseil sur la couture. tous les mercredi de 18h30 à 20h30 dans la salle du Rosaire (atelier gratuit).

L'atelier **couture pour enfants** de 7 à 14 ans, est animé par des bénévoles les mercredis de 17h à 18h30 dans la salle du Rosaire. Les enfants, par la réalisation d'objets, apprennent à manier l'aiguille, lire un patron, poser un bouton…Par la suite et au fil de leurs progrès, ils apprennent à utiliser une machine à coudre. (10€ de participation pour l'année).

Pâtisserie (reprise le mercredi 12 septembre)

L'atelier destiné aux enfants de 7 à 12 ans, est animé par Josette ALVARADO, bénévole tous les mercredis de 10h à 12h dans la salle du Rosaire. Les entremets réalisés par les enfants sont apportés et dégustés à la maison. (5€ de participation à chaque séance, pour les ingrédients).

Sophrologie (samedi matin du 13 octobre 2018, 19 janvier 2019 et 27 avril 2019)

La sophrologie s'adresse à toute personne, enfant et adulte, désireuse de mieux se connaître, souhaitant obtenir une meilleure concentration, maîtrise et écoute de soi, un épanouissement de sa personnalité et un état de conscience positif.

Dans une ambiance conviviale, à l'aide de pratiques simples et adaptées (respiration, relaxation, visualisation mentale en état de relaxation profonde), venez prendre conscience de vos propres ressources et apprenez à les renforcer harmonieusement.

Trois matinées de 9h à 12h30 dans la salle du Rosaire, animées par Danièle AMADINI sophrologue diplômée, (20€ de participation chaque matinée).

NOUVEAU

Méditation (démarrage le mardi 4 septembre)

Raphaële CLAERHOUT kinésiologue spécialisée vous propose un temps silencieux de méditation* et cela tous les mardis de 18h30 à 19h30 à la salle du Rosaire. L'accueil se fait à partir de 18h15.

Prenez seulement une tenue souple, confortable ainsi qu'un coussin ou zafu.

*« *Méditer, le meilleur des antistress : « le voyage vers soi même » S'immobiliser. Se taire. Etre témoin de ce qui se passe en soi. Pour beaucoup d'entre nous, cela ressemble à un défi. Nous avons été encouragés à multiplier les activités, à nous nourrir du « bruit et de la fureur » du monde, à considérer le silence comme stérile. Nous avons cru que la source de notre équilibre se trouvait à l'extérieur de nous. Et s'il n'en était rien ? S'il suffisait, pour se ressourcer et se protéger des agressions*

quotidiennes, de plonger régulièrement en son for intérieur ? Voilà ce qu'enseignent, depuis des siècles, les techniques orientales de méditation. Accessibles, simples, elles nous proposent néanmoins un virage à cent quatre-vingts degrés, nous ramenant vers ce que nous avons toujours fui. » (Psychologies.com, 2018)

L'entrée est ouverte à tous avec une participation libre. Au plaisir de partager ce temps ensemble.

Ecocitoyenneté

Vous êtes sensibles à l'environnement, à l'alimentation responsable, aux produits sains pour notre santé, à la biodiversité,... Vous avez envie de faire vous même, de consommer différemment, vous voulez partager vos expériences ou vos questions,... Ces ateliers sont faits pour vous.

Anne FREVILLE BOUGETTE, éducatrice à l'environnement et au développement durable de métier, attache de l'importance à l'action de l'Homme sur lui-même et son environnement. Elle souhaite échanger, questionner, expérimenter des solutions possibles pour construire un monde qui respecte la nature et l'Homme, pour que chacun puisse vivre en harmonie .Elle souhaite partager ses savoir-faire en matière de développement durable.

Venez participer à des ateliers collectifs. Que vous veniez seul, en couple, entre amis ou en famille, tout est possible. En toute simplicité, nous passerons un moment ensemble dans la convivialité, l'échange, le respect pour s'enrichir mutuellement et faire ensemble.

- samedi 16 novembre 2018 : Décorations de Noël
Créons nos décorations avec des matériaux de récupération et des éléments naturels. Venez avec ce qui traine chez vous, qui vous inspire, et nous verrons comment les transformer.

- samedi 9 février 2019 : Jeux d'intérieur
Au cœur de l'hiver, les journées peuvent paraître longues. Rien de mieux que faire passer le temps en s'amusant. Fabriquons de la pâte à modeler avec de la farine, des jeux de société ou des casse-tête avec des galets, cartons, bouchons et autres matériaux de récupération. Venez avec des cartons, bouchons,...

- samedi 6 avril : Abris pour animaux
Le réveil de Dame Nature se fait sentir, c'est le moment d'installer des nichoirs pour les animaux du jardin. Construisons des nichoirs à abeilles solitaires, des abris à chauve-souris, des nichoirs à mésanges,...Venez avec du bois qui ne vous sert plus, des pots de fleurs abîmés,...

- samedi 8 juin : Manger des fruits et des légumes c'est rigolo et écolo
Vos fruits sont un peu abîmés et vous pensez les jeter, vos enfants ne veulent pas manger des épinards, vous pensez que la salade ce n'est bon que pour le lapin,... ça pourrait changer grâce aux smoothies, gaspachos, tartes, compotes,...Venez avec quelques fruits et légumes.

Quatre samedis dans l'année de 10h à 12h dans la salle du Rosaire (5€ de participation par atelier, pour le matériel).

La participation à un atelier entraine le versement du montant de l'adhésion annuelle à l'association de 12€.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre
Blanche au 06.16.52.16.79, présidente de l'association.

ART TENTION

ASSOCIATION DE MONTPEYROUX

Info de "L'Atelier du Lundi"

I M P O R T A N T
association de L'Atelier du Lundi vous informe
qu'elle organise comme chaque année sa sortie d'Octobre sur la journée ouverte à tous Montpeyrousiens adhérents ou pas. Seront retenus les participants par ordre d'inscription.

Destination Toulouse pour une journée en immersion à la Cité de L'espace en visite accompagnée d'un guide.
découvrez de vrais engins spatiaux, les secrets de l'espace
voyagez aux confins du cosmos
admirez des trésors spatiaux
découvrez la vie extraordinaire des astronautes

Repas pris au restaurant de la Cité

Départ prévu en car de Montpeyroux

Date: le mercredi 17 octobre sous réserve d'imprévu de dernière minute
PRIX 80€/85€

date limite d'inscription le 4 septembre par téléphone
0676538602/0499010742 Mme Marie France Gouion

Pour la 9ème année consécutive, **les vignerons du Cru Montpeyroux** invitent un grand chef à sublimer leurs vins autour d'un repas gastronomique.

Cette année, c'est le chef **Jérôme RYON** qui sera aux commandes.
Il est depuis 10 ans le chef de La Barbacane*, le luxueux restaurant de l'Hôtel de la Cité à Carcassonne.
1 Etoile au Guide Michelin & 2 Toques au Guide Gault & Millau.

Les Vins seront commentés par le sommelier **Baptiste Ross-Bonneau**, lauréat du Challenge Sud de France 2018.

Les Régalades

DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018 à Midi

Eglise Saint-Martin du Barry à Montpeyroux

Renseignements et réservations

Jean-Luc Bonnin

Tél : 04 67 49 04 29 & 06 13 24 84 40

agence.jlb@gmail.com

Course nature de 18 km dans un site exceptionnel !

Limité à 150 équipes de 2 coureurs
Départ/Arrivée à Montpeyroux (34150)

Dimanche 23 septembre 2018 à 9h30

Hérault Sport — foul&es — Temps Course Chrono — Montpeyroux

Organisé par Temps Course Organisation et la municipalité de Montpeyroux en collaboration avec Hérault Sport et foul&es Montpellier

foul&es MONTPELLIER

Nom de l'équipe .....

Montpeyroux

Temps estimé sur semi-marathon : .....h.....

Équipier 1

Nom : ..... Prénom : .....
Année de Naissance : ..... Sexe F ☐ M ☐
adresse : .....
.....
club : .....
E-mail : .....

Équipier 2

Nom : ..... Prénom : .....
Année de Naissance : ..... Sexe F ☐ M ☐
adresse : .....
.....
club : .....
E-mail : .....

Inscription équipe 22€ (sans repas) + ... repas x 10€ =

Dimanche 23 septembre 2018 à 9h30 à Montpeyroux (34150)
Retrait des dossards à partir de 8h30
Résultat sur le site : www.tempscourse.com dés le 24 septembre 2018
L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée du paiement et de la copie du certificat médical ou de la licence.

Le chèque est à libeller à l'ordre de : Temps course organisation

Bulletin à retourner à :
Foul&es Montpellier - 8, rue de la République - 34000 Montpellier
Temps Course Organisation - 06 rue Comte Bernard 34090 Montpellier

FIN DE SAISON POUR LE FOYER DE L'AMITIE

Avant la trêve estivale, les séniors du foyer de l'amitié ont participé à 3 journées « découverte et détente » et applaudi l'atelier de technique vocale.

Le 22mai, nous sommes en Camargue. Le matin, sous un ciel limpide, notre promenade en bateau de l'embouchure du Petit Rhône au Bac Sauvage nous a permis de goûter à la quiétude de ce coin de France où nichent hérons, canards,cygnes, flamants … Sur la rive, une cavalière nous a présenté taureaux et taurillons d'une manade toute proche.

Suit un arrêt rapide aux Saintes-Maries, le temps pour nous de voir Sarah la Vierge Noire parée de ses plus beaux atours pour le pèlerinage des gitans.

A midi, nous apprécions entre autres mets, l'excellente daube de taureau servie dans une ancienne manade.

Notre journée se termine par la visite des Salins du Midi. En petit train, le guide nous conduit à travers les bassins où se dépose le sel, récolté ensuite par les paludiers. De nombreux flamants roses dérangés à notre passage prennent leur envol dans un majestueux battement d'ailes. Avant l'orage qui va bientôt éclater nous avons le temps de monter tout en haut de la dune de sel pour une vue imprenable sur les marais et les remparts d'Aigues-Mortes.

Le 3 juin, l'atelier de technique vocale dirigé par Monique a présenté son spectacle de fin d'année. Par leurs applaudissements nourris, le public a reconnu et soutenu le travail fourni par les chanteuses tout au long de l'année. Le final, « Qu'est ce qu'on attend pour être heureux… » repris en chœur par les enfants montés sur scène témoigne de la joie partagée ce dimanche là.

Le 19 juin, c'est à Avignon que nous passons la journée. La matinée est consacrée à la visite libre de l'immense Palais des Papes. Après quelques minutes de cafouillage avant de maîtriser notre audio-guide nous pouvons nous plonger au sein de ce XIVe siècle qui a vu régner 9 papes en Avignon.

Après le repas, nous rejoignons la rive du Rhône pour une balade sur le grand fleuve, nous passerons tout près des arches du célèbre Pont Bénezet. Après cette promenade fluviale, une guide nous donne l'historique de cet ouvrage du début du XIIe siècle maintes fois reconstruit jusqu'au XVIIe, connu de chacun de nous pour la comptine qu'il a inspiré.

Le 3 juillet, nous sommes 54 sur le parcours de pêche du Gravezon à Joncels. La journée est belle, le pique-nique copieux, et la pêche miraculeuse pour certains !

Rendez- vous le 2 septembre pour la journée des associations.

Concert 2018 « La Dysse Dança »
avec le groupe « LES ZYGOMOTEURS »
Samedi 29 septembre 2018 à 19H
à Montpeyroux

L'association de quartier « Dysse Animée », propose son repas et son concert annuel :

Le SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 à 19H
autour du groupe « Les Zygomoteurs »
sur la Placette de la Dysse à Montpeyroux

Les Zygomoteurs, collectif montpelliérain de musiciens passionnés et pleinement festifs a été créé en 2012. A travers le mélange de rythmes, il offre une énergie débordante, un voyage riche et coloré.

Entre des compositions originales et des standards blues, groove, jazz jamaïcain, reggae instrumental, ce groupe vous fait voyager sur un panel de couleurs vives, une musique cuivrée.

Venez tous vivre cette soirée en famille ou entre amis, grands et petits, et prolonger l'été autour d'un moment convivial et de fête !

Au programme :
un repas partagé dès 19h...
un concert, de la musique...
une scène ouverte …
de la danse et…
une buvette !!

Contact pour tout renseignement : Marion Marine - 04.67.44.96.30

ASSOCIATION ST ETIENNE AU COEUR

Ce dimanche 24 juin 2018 l'église du Barry, sur les hauteurs de Montpeyroux, résonnait à nouveau de notes romantiques. Fidélité par rapport à l'an dernier puisque ce concert s'ouvrait sur Chopin et se terminait sur une pièce de Scott Joplin. Mais Rémi Tronc au piano et Zoé Tronc à la clarinette s'étaient adjoints le talent de Joanna Sullivan, à la flute, venue spécialement d'Australie.

Ils avaient retenu des compositeurs très variés du début du XIX° siècle à notre époque : Gossec au rythme enlevé, Offenbach décidément très romantique, une danse tsigane très gaie empruntée au folklore russe, une valse de Shostakovitch dansante et tonique, etc... Une ''création'' remarquée aussi autour de Happy birthday, mêlant ce thème à des morceaux qu'on enrage de connaître sans pouvoir les nommer ! La jeune Ninon Romain était revenue aussi pour une pièce à quatre mains du norvégien Grieg.

Un quatuor très libéré avec des esquisses de mouvements chorégraphiques ! Tant et si bien que le public, nombreux, a obtenu par ses applaudissements un morceau complémentaire !

Vendredi 13 juillet a porté bonheur à la trentaine de personnes venues écouter le concert d'Helma à la chapelle de St Etienne. La chapelle, joliment décorée pour l'occasion avec les tableaux d'Eveline Caron-Laviolette et de « Gilda » Marie France Goujon, a résonné au son de l'accordéon, du piano et de la voix avec une heure de chansons françaises. Merci à Maryse, Hélène, Eveline et Marie-France.

Rebourdélis et les Amis du Barry

Association des amis du Castellas et du Barry pour la protection et la valorisation du site
4 Rue Du Castellas Le Barry 34150 Montpeyroux
rebourdelis@orange.fr

Aux habitants de Montpeyroux

Rebourdélis et les amis du Barry souhaiteraient réaliser des dépliants d'information concernant la Croix de l' yeuse et la stalactite située sur la place du village.

Pour cela, l'Association fait appel à la mémoire des Montpeyrousiens et à la documentation éventuellement en leur possession, sous forme de photos ou de documents écrits afin d'enricher ses quelques connaissances.

L'Association vous propose également de retourner dans un passé plus proche, en recueillant des photos de chevaux de trait qui durant des décennies ont été les compagnons fièles et courageux de nos viticulteurs.

Vous pouvez entrer en contact avec Rebourdélis soit par courrier papier ou mail , à l' adresse citée plus haut, soit en déposant à la mairie vos témoignages écrits (avec votre nom et votre adresse afin de vous les restituer), soit en téléphonant au : 04 67 96 62 64 , ou au 0467886609

Merci à vous tous pour l'intérêt que vous porterez à ces recherches.

Le Président
Oliver Collins

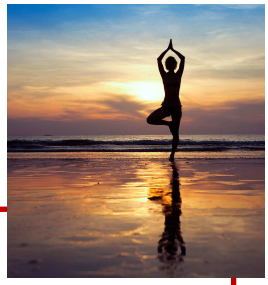

COURS DE YOGA DYNAMIQUE OUVERT A TOUS

LES MARDIS SOIRS DE 19 H à 21 H (salle de réunion du PLAN B)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter : Audeline : audelineescande@gmail.com

06 98 27 17 89

DOUCE ENFANCE...

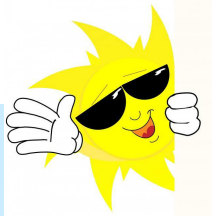

L'été est si chaud cette année que la soirée apportant une fraîcheur toute relative est attendue avec impatience, soulageant notre peau martyrisée par le soleil dès que l'on doit pointer le bout de son nez hors de la maison.

Assise dehors sur un fauteuil en plastique made in china, je tricote des carrés de laine qui cousus les uns aux autres feront une énième couverture pour les lits des enfants. Cette occupation toute anodine fait resurgir en moi les souvenirs des soirées d'autrefois quand ni la télévision rarissime dans les foyers ruraux, ni les téléphones portables, Ipods, tablettes et autre cohorte d'appareils destinés à nous avachir les méninges, ne venaient polluer nos douces heures d'été.

En ce temps là, le dîner terminé, les chaises étaient sorties sur le devant des portes ou traînées jusqu'aux placettes des villages où l'on se réunissait pour passer ensemble quelques heures conviviales. Des hommes jouaient à la pétanque et leurs parties

acharnées étaient émaillées d'expressions bien de chez nous. "Qué masanque celui là" ! "Eh vé le qui mord la marque" ! Et malheur à celui qui devait embrasser la partie la plus charnue de Fanny ! Les femmes tricotaient, brodaient, crochetaient tout en se racontant les dernières nouvelles familiales ou en "habillant" pour l'hiver

leurs meilleures copines absentes. Les enfants inventaient des jeux aux règles connues d'eux seuls et les adolescents connaissaient l'émoi des premiers baisers échangés derrière les platanes complices de leurs amours naissantes. Les grands mères à la patience infinie apprenaient à leurs petites filles l'art de "monter" sur des aiguilles de bois des mailles de laine qui à la fin de l'été se transformaient en d'interminables écharpes plus ou moins remplies de trous car des mailles étaient "tombées".

C'était le moment magique des heures tranquilles et sereines venant clôturer une journée de labeur. Des heures pendant lesquelles tout semblait apaisé. Nulle querelle de voisinage ; pas de cris inutiles ; rien que le plaisir de partager des instants de bonheur simples et chaleureux.

On puise dans nos souvenirs d'enfance la force de devenir adulte. Grâce à eux on comprend la richesse qu'est une vie faite de ce savoir vivre ensemble. On essaie de transmettre à notre tour à nos petits ce que nos anciens nous ont appris et l'on est fier de voir se dérouler entre les doigts de la petite dernière une écharpe de poupée interminable ou d'entendre les immuables vocables des pétanqueurs : "tu le têtes ce petit ou tu joues à l'écartée". Mais ce qui me touche le plus au cœur, c'est de voir nos enfants jouer à leur tour à des jeux qu'ils créent eux mêmes, d'entendre leurs rires monter dans la fraîcheur de la nuit tombée. On garde malgré notre modernisme qui bouffe tout, quelques traditions dans nos villages.

Merci à vous les anciens ! Vous nous avez transmis un bien joli monde.

MOANGI